

COLLEGE DAVID NIEPCE



Collège David NIEPCE

Service de restauration scolaire



LE RESTAURANT

L'accueil des enfants chaque midi à la cantine scolaire est un service rendu aux familles.

Le service de restauration est aménagé dans un réfectoire équipé d'un self. Les repas sont préparés sur place par Mme BARBA, Chef de cuisine et M. HOUDIN, cuisinier.

Les menus sont consultables via le logiciel de vie scolaire PRONOTE, avec les identifiants qui vous seront fournis en début d'année scolaire.

LE FONCTIONNEMENT

Vous avez le choix d'inscrire votre enfant en qualité de Demi-pensionnaire ou d'externe.



Dans les 2 cas, une carte équipée d'un code barre sera remise à votre enfant en début d'année scolaire. L'élève conservera cette carte durant toute sa scolarité au collège. En cas de perte son remplacement sera facturé 5 €.

- **Elève demi-pensionnaire** : la carte est automatiquement rechargée par le service Intendance, afin de garantir un passage de l'élève chaque jour de service.



- **Elève externe** : après avoir crédité la carte du montant qu'il vous convient auprès du service Intendance, un repas sera décompté à chaque passage de votre enfant au self.

Remarque : un élève externe ne doit pas prendre son repas au self plus de 2 fois par semaine (sauf cas exceptionnel), sinon il convient d'avoir la qualité de demi-pensionnaire.

LA FACTURATION

Elève Demi-pensionnaire

La facturation est trimestrielle. Une facture vous sera transmise par mail et une version papier sera remise à votre enfant fin septembre, fin janvier , fin avril.

Une fois la facture reçue, vous avez la

possibilité de la régler en une, deux ou trois fois en espèces, par chèque ou virement (avec les codes EDUCONNECT).

1^{er} trimestre 2024/2025 : 182.00 €

En cas d'absence, les repas seront décomptés de la facturation à partir de 4 jours consécutifs d'absence et sur production d'un justificatif médical.

Elève externe

Le montant d'un repas est de **3.75 €**.

Remarque : les tarifs indiqués sont établis par le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, et sont valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

En cas de difficultés, n'hésitez pas à vous rapprocher de Mme la Gestionnaire au 03.85.44.84.24

Les Allergies Alimentaires

Le collège ne peut pas fournir de menus spécifiques pour les élèves souffrant d'allergie alimentaire. Dans ce cas, le repas de l'élève doit être fourni par la famille. Cette dernière assure alors la pleine responsabilité du conditionnement et du transport du repas. Le collège assurera la poursuite de la chaîne du froid jusqu'au déjeuner de l'enfant.

Dans tous les cas il est **obligatoire** d'avoir ou de mettre en place un **Projet d'Accueil Individualisé en lien avec l'infirmière scolaire.**

NUMEROS UTILES

- **Standard : 03.85.44.84.27**
- **Vie Scolaire : 03.85.44.84.04**
- **Intendance : 03.85.44.84.24**

COLLEGE DAVID NIEPCE

4, rue des Plantes
71240 Sennecey-le-Grand